

CM2025011A



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025011A
Séance du 31 Mars 2025

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq à vingt heures sept minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
dûment convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle
du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN,
Maire.

PRESENTS (18) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER,
Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Florence
BOUSCATEL, Florence CHIVE, Guillaume CHAMPROY, Bertrand WERNER, Séverine
ORIOU, Patricia ROUVIERE, Sophie FERTON, Jean ROCA, Renée OCAMPO, Laure
VUILLEMIN, Laurent DAUBA.

REPRESENTES (2) : Christine SARDA (procuration à Bruno GALAN), Gilles ROLLAND
(procuration à Laurent DAUBA).

ABSENTS (3) : Claude-Alexandra CHEMIN, Laurent POUDEROUX, Marcel
DESCOSSY.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 18	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 02
VOTANTS : 20	POUR : 20	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Faustine DESCHAMPS

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR L'EXERCICE 2025 DU BUDGET
PRINCIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

CONSIDERANT qu'après adoption du Compte Administratif 2024 du Budget
Principal, il convient de procéder à l'affectation des résultats constatés audit
Comptes Administratifs ;

CONSIDERANT que la proposition d'affectation du résultat s'établit ainsi :

CM2025011A

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 SUR 2025

Résultat de Fonctionnement		
A	Résultat de l'exercice 2024	324 533,91
B	Résultat antérieur reporté (2023)	566 428,78
C = A + B	Résultat à affecter	890 962,69

Solde d'exécution de la section d'Investissement		
	Résultat de l'exercice 2024	-112 831,71
	Résultat antérieur reporté (2023)	105 583,95
D	Solde d'exécution cumulé d'Investissement	-7 247,76
E	Solde des restes à réaliser d'Investissement	-109 622,62
F = D + E	Besoin de financement (si < 0)	-116 870,38

AFFECTATION en réserves au R1068 en Investissement	750 000,00
---	-------------------

REPORT EN FONCTIONNEMENT	140 962,69
---------------------------------	-------------------

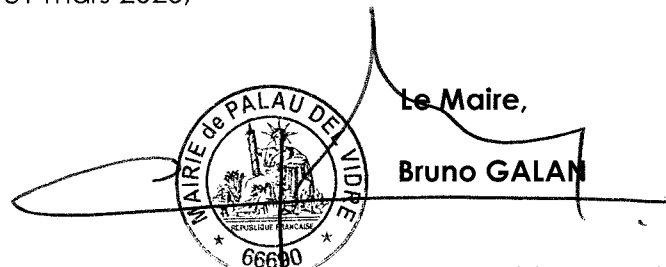
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2024 du Budget Principal de la commune sur l'exercice 2025 telle que détaillée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 31 mars 2025,

Le Maire,
Bruno GALAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :